

Élections des membres des chambres d'agriculture**Date de clôture du scrutin : 31 janvier 2019**

MISSIONS	Références et délais du CRPM		Dates	Acteurs
	Électeurs individuels	Groupements		
Dépôt des listes de candidature par le mandataire à la préfecture	R 511-33 45 jours francs à 12 heures avant la date de clôture du scrutin (soit date limite le lundi 17 décembre 2018 à 12h)		Du 7 au 17 décembre à 12h	Candidat
Au moment du dépôt de la déclaration de liste de candidature, le mandataire devra communiquer les coordonnées de l'imprimeur choisi.				Candidat
Tirage au sort de l'ordre de présentation des listes de candidature	Entre le lundi 17 décembre (après 12h) et le vendredi 21 décembre		Lundi 17 décembre à 14h30 en préfecture salle Cambacérés	COOE
Publication par le préfet de la liste définitive des candidatures	R 511-35 (soit date limite le vendredi 21 décembre 2018 au plus tard)		Jeudi 20 décembre après-midi	Préfecture
Validation par la COE de la propagande électorale (bulletins de vote et des professions de foi) avant impression Et dépôt des logos et professions de fois sur la plate-forme du vote électronique	Du vendredi 7 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019		Vendredi 21 décembre à 9h00 en préfecture salle Philippe Lamour	COOE
Validation DEFINITIVES des DONNEES CANDIDATS (logos, PF et listes des candidats) sur le site de la plate-forme de vote	Du vendredi 21 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019		Vendredi 21 décembre après-midi	COOE

MISSIONS	Références et délais du CRPM		Dates	Acteurs
	Électeurs individuels	Groupements		
Période d'impression de la propagande électorale (profession de foi, bulletin de vote)	Dès validation par la COOE (donc le 21 décembre) et jusqu'au mardi 8 janvier 2019 au plus tard			Candidats
Livraison de la propagande électorale par les candidats sur le site de la mise sous pli	Jusqu'au mardi 8 janvier 2019		La date sera communiquée lors du dépôt des candidatures	Candidats
CAMPAGNE ELECTORALE	Du lundi 7 janvier 2019 au mercredi 30 janvier 2019 à 0h00			
Désignation des représentants de liste afin d'organiser les tables de dépouillement			lundi 7 janvier 2019	Candidats
Réunion de la COOE pour valider les quantités propagande électorale déposées sur le site de la mise sous pli			Mercredi 9 janvier 2019 (9h00 à confirmer)	COOE / mandataires de listes
Mise sous pli	Entre le mercredi 9 janvier et le vendredi 18 janvier			
Date limite d'envoi par la COOE et la POSTE de la propagande électorale et du matériel de vote aux électeurs	R 511-39 10 jours au plus tard avant la date de clôture du scrutin (soit le vendredi 18 janvier 2019 au plus tard)		Dès le début de la mise sous pli (au fil de l'eau)	LA POSTE
Date d'ouverture de la plateforme de vote électronique	Lundi 14 janvier 2019			
Réunion de la COOE pour l'organisation du dépouillement			Période entre le 23 et 25 janvier	COOE/ mandataires de listes

MISSIONS	Références et délais du CRPM		Dates	Acteurs
	Électeurs individuels	Groupements		
Date de clôture du scrutin	R 511-44 31 janvier 2019 (fixé par arrêté)			COOE
Recensement des votes, dépouillement et proclamation des résultats	R 511-46 edt R 511-49 Recensement et dépouillement à compter du sixième jour suivant la date de clôture du scrutin soit le mercredi 6 février 2019, proclamation des résultats au plus tard le huitième jour suivant la date de clôture du scrutin, soit le vendredi 8 février 2019		Mercredi 6 février 2019 Salle Armingué Vendargues	COOE
Envoi au bureau des élections des factures accompagnées des pièces pour validation de la COOE avant mise en paiement par la Chambre d'Agriculture			Au plus tard le 18 février 2019	Candidats / COOE